

questions de tarif. Le gouvernement a l'intention de nommer cette commission après l'adoption par le Parlement d'un crédit à cette intention. La nomination sera faite après la session.

CONFERENCE INTERALLIÉE SUR LE RAPPORT
DAWES

M. WILLIAM IRVINE (Calgary-Est): Est-il vrai, comme le disent les journaux, que le gouvernement a été invité à envoyer un délégué à la conférence interalliée qui est convoquée pour examiner le rapport Dawes. S'il en est ainsi, est-ce que le ministre intérimaire des Finances a été choisi pour représenter le Canada? Donnera-t-il des renseignements à la Chambre avant son départ? Et la Chambre aura-t-elle l'occasion de discuter cette question?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le Gouvernement n'a pas été invité à envoyer un délégué à la conférence, mais on lui a demandé d'avoir un représentant à une conférence préliminaire qui doit avoir lieu à Londres la semaine prochaine pour considérer la question de représentation à la prochaine conférence qui s'ouvre, je crois, le 16 juillet. Le Gouvernement considère en ce moment qui il invitera à représenter le Canada à la conférence préliminaire qui est une conférence entre le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et les représentants des différents gouvernements autonomes des Dominions et de l'Inde.

SEANCES DU MATIN

M. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre): Le Gouvernement peut-il dire quand commenceront les séances du matin?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'espère qu'il sera possible de présenter lundi à la Chambre le bill de Redistribution et aussi de déposer le budget supplémentaire. Si cet espoir se réalise, je proposerai lundi que la Chambre commence les séances du matin mardi, la proposition dépendra des deux questions dont il s'agit.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN: Le Gouvernement déposera-t-il lundi tous ses projets de loi, y compris le budget supplémentaire? Sinon il sera très difficile de tenir des séances du matin.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai déjà indiqué quelle législation le Gouvernement a l'intention de déposer. Il peut se faire qu'il y ait d'autres projets de loi, que je ne prévois pas pour le moment, mais je ne peux n'en dire de plus que ce que j'ai déjà annoncé.

[Le très hon. W. L. Mackenzie King.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas d'une simple indication que je parle. Les projets de loi du Gouvernement seront-ils eux-mêmes déposés lundi prochain? Il faudrait cela avant de commencer les séances de l'avant-midi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami se rend compte sans doute que si les rapports des comités de la Chambre peuvent donner lieu à l'adoption de certaines lois, il faut que le Gouvernement attende qu'ils aient été déposés. Dois-je comprendre que mon très honorable ami s'oppose à ce que nous commençons les séances du matin avant cela?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ignore pas que si nous passons par la formalité de renvoyer certaines questions à des comités parlementaires le Gouvernement devra probablement attendre les rapports de ces comités. Avant le dépôt de ces rapports toutefois,—s'il y a lieu,—et tant que la législation du Gouvernement n'aura pas été soumise à la Chambre, on ne devrait pas nous demander de siéger le matin.

M. SPENCER (Battle River): Le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait sage de nous abstenir de siéger le matin tant que les comités n'auront pas terminé leurs délibérations? Le comité de la banque et du commerce doit tenir encore plusieurs séances très importantes et plusieurs de ses membres désireraient être présents ici lorsque seront discutées certaines questions qu'a mentionnées le premier ministre. Je prierais donc le Gouvernement de différer les séances du matin tant que les comités n'auront pas terminé leurs travaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement se fera un plaisir de prendre en considération les observations de mon honorable ami. Lundi prochain, je serai peut-être en mesure de faire une déclaration plus complète à cet égard.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. GOOD (Brant): Ces jours derniers, j'ai fait une observation ici qui pourrait être interprétée comme jetant du louche sur la conduite d'un honorable membre de la Chambre haute. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer et présenter des excuses à l'honorable sénateur mis en cause. Me le permettez-vous, monsieur l'Orateur?

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parfaitement le droit d'expliquer un fait personnel.